Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eoliennes : trois parcs admis dans la planification cantonale

Les parcs d'Eoljorat Sud, de Tous-Vents et Bel Coster entrent officiellement dans la planification cantonale. Avec un potentiel annuel théorique de près de 240 GWh d'électricité produite, ces trois parcs pourraient couvrir 6% de la consommation d'électricité du canton. Le processus de planification va se poursuivre avec une deuxième analyse des sites à partir du 31 octobre. Le résultat de ces travaux fera l'objet d'une consultation publique durant l'hiver prochain.

Le parc de Vaudair est en outre en bonne voie. Si les autorisations de l'Office fédéral de l'aviation civile lui sont accordées, il rejoindra Eoljorat Sud, Tous-Vents et Bel Coster dans la catégorie des parcs d'ores et déjà admis. En y ajoutant le projet de Sainte-Croix, cette première série de parcs éoliens pourrait assurer une production de près de 320 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 90'000 ménages.

Pour mémoire, le 1er décembre 2010, le Département de la sécurité et de l'environnement et le Département de l'économie annonçaient le lancement d'une nouvelle étape de planification des parcs éoliens en fixant deux délais, au 30 avril et au 31 octobre 2011 pour le dépôt, par les porteurs de projets, des données d'évaluation.

Au terme du premier délai, 45 projets ont fait l'objet d'une réponse. Parmi ceux-ci, 21 se trouvent à l'intérieur des secteurs d'investigation définis par la fiche F51 du plan directeur cantonal. Dix-sept s'étendent à la fois à l'extérieur des secteurs d'investigation et d'exclusion, dans la zone actuellement non-définie, et sept projets se situent entièrement ou partiellement à l'intérieur des secteurs d'exclusion. Les parcs annoncés totalisent potentiellement environ 1700 GWh par an. Les projets entièrement documentés à ce jour totalisent 700 GWh par an.

La méthode d'évaluation des projets s'apparente à celle utilisée pour la sélection des offres dans les marchés publics, avec une pondération des critères qui accorde une même importance au potentiel de production d'énergie et aux impacts sur le paysage et l'environnement. C'est sur cette base, que les parcs totalisant les meilleurs scores ont été retenus pour la planification cantonale, soit Eoljorat Sud, Tous-Vents et Bel Coster et auxquels pourrait venir s'ajouter Vaudair.

Plusieurs autres projets sont susceptibles de compléter la planification en cours et donc de contribuer à atteindre les 500 à 1000 GWh par an visés par le canton. A cet effet, des compléments d'information ont été demandés aux porteurs de projet. En outre, une nouvelle adaptation de la fiche F51 a été décidée pour permettre l'étude des projets hors secteurs d'investigation. Il n'est en revanche pas prévu de modifier les secteurs d'exclusion définis en 2010. La planification cantonale en cours vise à identifier les sites les plus propices sous l'angle énergétique, paysager et environnemental. Elle sera achevée au terme du second délai du mois d'octobre puis fera l'objet d'une mise en consultation publique par le biais d'une révision de la fiche F51 du Plan directeur cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2011

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 François Schaller, Service de environnement et énergie, 021 316 95 58 Catherine Strehler Perrin, Service forêts, faune et nature, 021 557 86 41

Carte des parcs éoliens entrant dans la planification vaudoise